

# Séance du 28 MARS 2022

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil

FIXE à l'unanimité la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte Départemental pour l'informatisation communale à 930 € pour la commune de Châtel-sur-Moselle pour l'année 2022

- FIXE à l'unanimité les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : **11,10 %** à laquelle s'ajoute le taux départemental de 25.65% soit un total de 36.75%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : **20,62 %**

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif budget FORET, lequel peut se résumer ainsi :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	0.00 €	78 098.97 €
Dépenses annulées	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	0.00 €	78 098.97 €
Recettes émises	0 €	69 404.64
Recettes annulées	0.00 €	110.00 €
Recettes nettes	0 €	69 294.64
Résultat de l'exercice 2021	0 €	- 8 804.33 €
Résultat reporté 2020	0 €	62 575.29 €
Affectation de résultat	XXXXXXXXXXXX	(de l'année précédente)
Résultat de clôture 2021	(de l'année en cours) 0.00 €	(de l'année en cours) 53 770.96 €
TOTAL		53 770.96 €

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré à l'unanimité

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

déclare à l'unanimité que le compte de gestion budget FORET dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Constatant que le Compte Administratif budget FORET présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonct.	62 575.29 €	0.00 €	-8 804.33 €	0.00 €	0.00 €	53 770.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (art. 1068) : 0.00 € (Recettes d'investissement)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 53 770.96 € (Recettes Fonctionnement)

Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001) : 0.00 € (Dépenses d'investissement)

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif FORET comme suit

Section Fonctionnement  
 Dépenses : 102 720.96 €  
 Recettes : 102 720.96 €

Section Investissement  
 Dépenses : 16 480.00 €  
 Recettes : 16 480.00 €

° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif budget COMMUNE, lequel peut se résumer ainsi :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	168 650.17€	1 619 645.21 €
Dépenses annulées	0.00 €	680.92 €
Dépenses nettes	168 650.17€	1 618 964.29 €
Recettes émises	324 203.93 €	1 584 263.46 €
Recettes annulées	0.00 €	1 192.00 €
Recettes nettes	324 203.93 €	1 583 071.46 €
Résultat de l'exercice 2021	-98 419.20 €	- 608 307.15 €
Résultat reporté 2020	€	0.00 €
Affectation de résultat	XXXXXXXXXXXX	(de l'année précédente)
Résultat de clôture 2021	(de l'année en cours) 44 168.56 €	(de l'année en cours) 572 414.32 €
TOTAL		617 032.88 €

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré à l'unanimité

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

déclare que le compte de gestion budget COMMUNE dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Constatant que le Compte Administratif budget COMMUNE présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<b>Invest.</b>	-98 419.20 €	0.00€	155 553.76 €	-12 516.00 €	-12 516.00 €	44 618.56 €
<b>Fonct.</b>	608 307.15 €	0.00€	-35 892.83 €	0.00€	0.00€	572 414.32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (art. 1068) : 0.00 € (Recettes d'investissement)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 572 414.32 € (Recettes Fonctionnement)

Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001) : 57 134.56 € (Dépenses d'investissement)

APPROUVE 3 CONTRE ET 14 POUR le budget primitif COMMUNE 2022 comme suit

Section Fonctionnement  
Dépenses : 1 983 461.91 €  
Recettes : 1 983 461.91 €

Section Investissement  
Dépenses : 660 816.00 €  
Recettes : 660 816.00 €

Autorise à l'unanimité les dépenses précitées sur l'article 623 (anciennement 6232 Fêtes et Cérémonies)  
Fêtes des Mères (fleurs, cadeaux bébé, boissons et gâteaux)

DECIDE d'allouer les subventions suivantes 4 abstentions contre et 13 pour

Aikido	150,00 €
Amicale des donneurs de sang	300,00 €
Amicales des écoles	600,00 €
Association des anciens de la 2e DB	200,00 €
Association Familiale Nomexy Chatel	400,00 €
Association sportive de Nomexy Vincey Foot	1 000,00 €
Bibliothèque pour tous	500,00 €
Chatel Basket Club	300,00 €
Chorale "Chante & Loisirs"	250,00 €
Club Bouton d'or	400,00 €
Club couture Chatellois	400,00 €
Comité Protection Civile	300,00 €
Coueurs des remparts	500,00 €
Dynamic'gym	250,00 €
FC Chatel	150,00 €
Les enfants du Biclou	500.00 €
Libr'action	300.00 €
Société la Juliana	1 000.00 €
Société des Fêtes de Nomexy	100.00 €
Une rose un espoir	300.00 €
La Riviéra	200.00 €
Titine Rallye Team	200.00 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

AUTORISE à l'unanimité Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec le collège Louis Pergaud de Châtel sur Moselle pour l'opération petit déjeuner dans les écoles de Châtel sur Moselle.

**Questions diverses :**

Manœuvres militaires du 13 au 16 juin 2022  
Invitation des conseillers départementaux : le samedi 2 avril à 9 h à Essegney  
Information sur l'exercice du contrôle de légalité

Séance Levée à 22 h 30